



Puteaux le 14 juin 2016

Le Président

Monsieur Philippe Martinez
Secrétaire Général
Confédération Générale du Travail
263, rue de Paris
93516 Montreuil Cedex

Monsieur le Secrétaire Général,

14.6/16

Depuis maintenant plusieurs semaines la CGT organise manifestations et mouvements de blocage portant ainsi un préjudice grave à l'économie française. Les actions menées, du sabotage aux dégradations en passant par la violence, vont bien au-delà de l'exercice légitime du droit de grève. Les slogans et menaces à l'égard de ceux que vous qualifiez de « patrons » sont monnaie courante. Les entorses à la liberté du travail et à la liberté de circulation sont devenues le lot commun de millions de salariés français, les plus fragiles étant les premiers concernés.

Aux antipodes du dialogue social, pourtant prôné par les organisations syndicales, votre confédération montre un visage du syndicalisme arc bouté sur des concepts passéistes et synonyme d'immobilisme.

Les principales victimes de cette situation sont les TPE/PME et leurs salariés, dans l'incapacité économique de supporter une baisse durable de leur activité et dont beaucoup sont aujourd'hui en grande souffrance.

Dès lors, il me paraîtrait légitime que ces entreprises puissent bénéficier d'une compensation financière de votre part et ce en particulier au regard de l'importance des sommes collectées récemment par la CGT pour "venir en aide aux grévistes" dont la plupart n'auront nul besoin étant donné qu'ils appartiennent à des entreprises publiques ou parapubliques qui omettront de déduire des salaires les jours de grève.

Vous remerciant par avance de bien vouloir m'indiquer les modalités permettant de bénéficier de ces fonds, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement



François Asselin

CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

10, TERRASSE BELLINI - 92806 PUTEAUX CEDEX TEL. : 01 47 62 73 73 - TELECOPIE : 01 47 73 08 86